

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 0005719
11/04/21

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7767 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENTAHILA SAAD

Date de naissance : 10/07/1959

Adresse : 24 lot la colline case

Tél. : 06 66 87 26 59 Total des frais engagés : 300.110 + 4.700 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27-66-77

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/04/2021

Nom et prénom du malade : BentaHila Saad

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/02/12	Cs		300,00	Dr. ACHAGRA DIMAIMA Maladies et Chirurgie des Yeux 19, Bd. Mohammed V Casablanca Tél : 27 - 66 - 77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur INPE 092037209	Date 08/02/12	Montant de la Facture 180,00
PHARMACIE DE LA COLLINE		
Sur parking CARREFOUR Sidi Mtarouf (Ancien Nakro)		
Liaisonance : Tél. : 05 22 38 51 77 / 05 22 38 59 53		
WhatsApp : 06 62 12 38 18		
Ref : 246059 Pat : 340706 IF : 50731792 - CNSS : 6063490		
U40302000044 Email : paracetamol2011@hotmail.fr		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
La Société INT OPTICAL SARL 58, Rue Mohamed Mohamed Résidence Marjane, Lotissement Chantima - Casablanca	06/02/12	1 monture				4.700.00 Dh
		+ 2 Verres				

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES*	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H 25533412 00000000	G 21433552 00000000			
D 00000000	B 35533411 11433553			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Oumaïma ACHAGRA
OPHTALMOLOGISTE
Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières
Chirurgie du Strabisme
Chirurgie de la Cataracte
Diplômée des Universités de Paris
Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h
Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الإستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال
بالموعد

08/02/2022

Casablanca, le

Monsieur BENTAHILA Saad

HYLO GEL

1 goutte, le soir, dans les deux yeux, pendant 6 mois



PHARMACIE DE LA COLLINE
Sur parking CARREFOUR SUPERMARCHÉ (Ancien Makro)
Casablanca - Tél.: 05 22 27 51 77 / 05 22 33 59 53
WhatsApp : 06 62 12 38 18
RC: 266958 - Pat: 3403160 - F: 50731792 - CNSS: 6063490
L: 60048382000044 - Email: paracetamol2011@hotmail.fr

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 66 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39. شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

البريد الإلكتروني : cabinetdocteurachagra@gmail.com

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭری

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الإستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

Casablanca, le
08/02/2022

Monsieur BENTAHILA Saad

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : +3,50 (-0,50) à 110° , Addition + 2,75

Oeil Gauche : +4,00 (-0,50) à 85° , Addition + 2,75

AMINCIS

ANTI-REFLET

MONTURE+VERRES

La Société THE OPTICAL SARL AL
58, Rue Mamounia Mohamed
Résidence Meriem, lotissement
Chantima - Casablanca

Dr. ACHAGRA OUMAÏMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
19, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 - الدار البيضاء - الهاتف : 39. شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س.

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :

THE OPTICAL
RC 726584 PATENTE 35802227
IF 39489302 ICE 002376752000083
58 rue maimoun mohamed lot chantimar
20230 casablanca

M. SAAD BENTAHILA

FACTURE N° : F22/2931

Date : 06/04/2022

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
1	VER	PROG 1.6 AR	1750.00		1750.00	20.0
1	VER	PROG 1.6 AR	1750.00		1750.00	20.0
1	MON	OPTIQUE	1200.00		1200.00	20.0

Corrections :

Paiements	
Acomptes	0.00
Tiers payant	0.00
Montant total payé :	0.00
Solde :	4700.00

Totaux	
Total hors TVA :	3916.67 Dh
Montant TVA :	783.33 Dh
Total TTC :	4700.00 Dh

La Société THE OPTICAL SARL AU
58, Rue Maimoun Mohamed
Résidence Agadir, Lotissement
Chantima - Casablanca